

Gérard BRANLARD
Élu responsable de la Commission
« Environnement » à la commune
de Dallet (63)

Avant cette journée connaissiez-vous les problématiques liées aux anciennes gravières ? Oui, mais je ne suis pas spécialiste. La commune de Dallet n'est pas directement concernée. Elle fait cependant partie de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier sur laquelle est situé l'Écopôle du Val d'Allier. Localement, les élus sont attentifs à cette thématique. La communication et la sensibilisation sont importantes.

Cette journée a-t-elle répondu à vos attentes ?
Je n'avais pas d'attente particulière, je suis surtout venu pour information. De par mon parcours professionnel, je suis particulièrement intéressé par ce qui touche à la biodiversité. J'ai trouvé les présentations intéressantes avec un bon enchaînement et une bonne complémentarité.

Cette journée a-t-elle permis de compléter vos connaissances sur le sujet ?
Oui, notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire et les exemples d'aménagements de gravières. Comme cela a été présenté par le CEN Auvergne avec l'expérience de création de hauts-fonds sur la gravière des Gounets (43), la notion de temps apparaît comme importante à prendre en compte pour la réhabilitation de ce type de milieu.

De façon générale, quel a été votre ressenti sur cette journée ?
J'ai trouvé cette journée très positive et encourageante pour l'avenir. L'Écopôle est un bon exemple de réaménagement de gravières en fin d'activité. Personnellement, j'aurais apprécié que l'aspect qualité de l'eau soit un peu plus développé, car c'est un point essentiel pour la biodiversité, la pêche ou encore la baignade.

Actualités

> Découvrez le site internet du contrat www.sage-allier-aval.fr/ctvalallier/

> Depuis le 1^{er} janvier 2017, 2 maîtres d'ouvrage du contrat ont changé de nom et de périmètre. La Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier devient Vichy Communauté et la Communauté de Communes Issoire Communauté a intégré la Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire.

> Le comité de pilotage du contrat s'est réuni le 31 janvier dernier. La prochaine réunion aura lieu en juin 2017.

CONTACT

Amandine DEGUILHEM
Animatrice
04 73 31 82 05
amandine.deguilhem@eptb-loire.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
Contrat territorial val d'Allier alluvial
Hôtel de Région Auvergne - Rhône-Alpes
59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
- CEDEX 2

ZOOM SUR

La journée d'information

du 22 novembre 2016

Restauration & aménagement d'anciennes gravières

Le risque de capture

On parle de capture d'une gravière lorsque celle-ci est intégrée dans le lit mineur d'un cours d'eau à l'occasion d'une crue ou d'une phase importante d'érosion. La principale conséquence de ce phénomène est le piégeage de sédiments dans la gravière, provoquant ainsi un déficit en sédiments en aval.

Témoins de l'extraction intensive des alluvions de l'Allier, notamment au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, les gravières constituent un élément du paysage actuel. Aujourd'hui, plus de 300 gravières ont été recensées sur le val d'Allier alluvial. Un faible nombre d'entre elles sont encore en activité et beaucoup restent à l'abandon. Après une période d'exploitation plus ou moins longue, se pose la question de la gestion, de la réhabilitation et de la protection de ce type de milieu. Les gravières en eau peuvent constituer un habitat favorable à la biodiversité mais vulnérable du fait de la mobilité importante qui caractérise la rivière Allier. On parle alors de risque de capture. Ces problématiques constituent des enjeux d'actualité qui font

d'ailleurs l'objet de certaines dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Allier aval.

Pour la réhabilitation des gravières en fin d'activité, il existe une législation spécifique. Cependant, les obligations des exploitants sont limitées concernant l'aspect écologique. C'est pourquoi, travailler en collaboration avec les carriers est une véritable opportunité pour aller plus loin que la réglementation en vigueur. Avant d'engager des travaux importants, il est primordial de tenir compte de la future vocation du site et d'évaluer le risque de capture.

Le 22 novembre 2016 était organisée, dans le département du Puy-de-Dôme, la deu-

xième journée d'information et d'échanges du contrat val d'Allier alluvial. 54 élus et techniciens de collectivités, d'associations, des services de l'État et d'autres structures du territoire du contrat ont répondu présents à l'occasion de cet événement axé sur la thématique de la restauration et l'aménagement des anciennes gravières.

Au programme, des présentations ont eu lieu le matin à la Maison de la Culture et de la Convivialité de la Roche Noire. Celles-ci concernaient le contexte général des gravières, la réglementation liée à ce type de milieux et la présentation d'actions inscrites dans la programmation du contrat.



Les participants ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de cet évènement riche en échanges.



Gravières des Mayères, étang central - Issoire (63)

Rédaction: Établissement public Loire - Crédits photographiques: Établissement public Loire/Départements de la Nièvre et de l'Allier/LPO Auvergne - Création: Goodby



ÉDITO

Avec comme objectif principal la mise en place d'une gestion durable de l'espace de mobilité de la rivière Allier entre Vieille-Brioude et Nevers, le contrat territorial val d'Allier alluvial constitue un outil opérationnel qui contribue à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier aval.

Les années 2015 et 2016 ont notamment été marquées par la poursuite d'actions engagées dans le cadre des précédents Plans Loire, le lancement d'études et de nouvelles opérations ou encore l'organisation de 2 journées d'information et d'échanges.

En septembre dernier, j'ai eu le plaisir de vous adresser la première lettre d'information du contrat, axée sur la présentation générale de son contenu.

Après plus d'une année et demie de mise en œuvre, je vous invite à découvrir, au travers de ce deuxième numéro, l'actualité de certaines réalisations.

Vous souhaitant une bonne lecture.

Daniel FRECHET
Président de l'Établissement
public Loire

Le Bec d'Allier c'est aussi... des suivis

Afin de mieux connaître la biodiversité du site et suivre les pratiques de gestion sur les 5 ans du contrat, des inventaires faune-flore ont été réalisés pour un montant de 8 400 € : chiroptères, odonates, cistudes d'Europe et suivis phytosociologiques.

La météo très humide du printemps et de l'été 2016 a impacté la diversité des espèces d'odonates (14 recensées sur 34 mentionnées dans la bibliographie), la cistude d'Europe (non constatée bien qu'une population soit proche), même la rainette arboricole (1 juvénile observé) ! L'inventaire des chiroptères a permis toutefois de constater 16 espèces sur les 18 recensées dans la commune.

Contact : Département de la Nièvre
Fabrice ALRIC
03 86 60 58 61
fabrice.alric@nièvre.fr



Édité grâce au soutien financier de



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional.

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Les autres partenaires financiers du contrat



Structure porteuse

LE VAL D'ALLIER

en action

LETRE D'INFORMATION

CONTRAT TERRITORIAL POUR UNE GESTION DURABLE DU VAL D'ALLIER ALLUVIAL

#2
MARS 2017

à la une

La gestion et l'entretien du Bec d'Allier

Pour une fois, commençons par la fin : zoom sur la confluence avec la Loire !



Coût de l'opération :
33 000 €
Action financée par :
Agence de l'eau Loire-Bretagne,
Union européenne
(FEDER Bassin de la Loire),
Département de la Nièvre

Le Bec d'Allier - Conseil départemental de la Nièvre

L'un des sites du contrat territorial val d'Allier alluvial est l'emblématique « Bec d'Allier ». Cet Espace Naturel Sensible (ENS) est situé sur la commune de Gimouille dans la Nièvre (58), au niveau de la confluence entre l'Allier et la Loire. Ce site, en partie propriété départementale (57ha) et en partie sur le Domaine Public Fluvial (11ha), est géré par le Conseil départemental de la Nièvre. Il est l'un des premiers ENS nivernais ouverts au public, en 1999.

En 2016, une des actions menées sur le Bec d'Allier a consisté à entretenir d'importantes surfaces de prairies et pelouses ligériennes précédemment ré-ouvertes. Pour cela, une opération récurrente de pâturage ovin extensif a été mise en place. Les dynamiques de végétation étant fortes sur ces secteurs, il s'est avéré nécessaire de compléter cette opération par la coupe et l'évacuation des refus de pâturage aussi appelés refus de surface. Ces derniers correspondent aux végétaux non consommés par le bétail. Cette deuxième étape a pour but de limiter le développement des végétaux délaissés par les bêtes. Sans cette intervention, on pourrait assister à la fermeture de certains espaces sur le long terme.

Le pâturage

En 2016, l'entretien des espaces par pâturage a été réalisé entre le 1^{er} mars et le 30 avril puis entre mi-août et mi-octobre. Le troupeau était composé d'environ 150 brebis, de race soignote, particulièrement rustiques. Les brebis étaient accompagnées de leurs agneaux en début d'année. Avec une pression de pâturage de 0.5 à 0.8 UGB/ha, il faut compter une durée de présence allant de quelques jours à 2 semaines suivant la taille des parcelles.

Membre du collectif Past'Horizon créé en 2013, je travaille en partenariat avec le Conseil départemental de la Nièvre pour des actions d'entretien pastoral d'espaces naturels sensibles. Cette collaboration représente une part significative du revenu de l'exploitation, tout en participant activement à une action d'intérêt environnemental durable. À l'avenir, ces initiatives pourraient représenter une alternative économique et environnementale pour d'autres éleveurs ovins.
Elise COLAS - Bergère

Les refus de pâturage

À l'automne, après le passage des brebis, on observe de nombreux refus de surface (graminées et ligneux). L'intervention mécanique a été confiée à une entreprise locale, elle a consisté à réaliser une fauche de ces refus à une hauteur de coupe d'environ 4 cm, à collecter la matière et à exporter la biomasse.

Pour répondre aux objectifs fixés, un ensemble tracteur-outil composé d'un tracteur de 100 cv avec un broyeur à axe horizontal a été utilisé. Cet appareil permet le broyage, l'aspiration et le stockage de la matière dans une trémie de 2 000 litres. Différents paramètres tels que la nature du sol, plutôt sablonneuse, et l'hétérogénéité de la végétation ont rendu le broyage des refus de pâturage assez complexe.

Afin d'assurer la qualité de l'intervention, il a fallu adapter la vitesse d'avancement, la hauteur de coupe et la gestion des manœuvres.



+ D'INFO
<http://pasthorizonloire.blogspot.fr/>



Coupe et broyage des refus de pâturage



LES ACTIONS

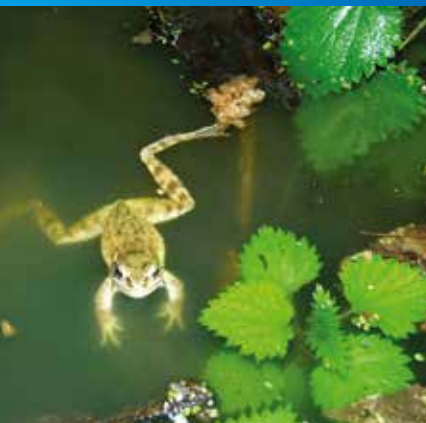
Le saviez-vous ?

L'intérêt écologique et le rôle des mares forestières

La zone humide créée par la présence d'une mare, accueille un cortège d'espèces pouvant y trouver refuge, alimentation et site de reproduction.

Notons tout d'abord, que ces points d'eau sont des sources d'abreuvement essentielles pour la faune. Il n'est d'ailleurs pas rare d'observer des empreintes sur les berges (passereaux, rongeurs, ongulés, sangliers...).

Bon nombre d'amphibiens affectionnent ces points d'eau pour s'alimenter et se reproduire. On y observe ainsi grenouilles, crapauds, tritons et autres salamandres en période de reproduction à la fin de l'hiver.



Grenouille agile - S. Heinerich, LPO Auvergne

Certains insectes comme les odonates (libellules) ou les dytiques (coléoptères aquatiques) profitent aussi des mares pour accomplir leurs cycles de vie, pour peu qu'elles bénéficient de suffisamment d'ensoleillement.

Quelques poissons, crustacés et gastéropodes complètent ce cortège d'espèces, parfois concentré sur quelques dizaines de mètres carrés.

LES BOIRES

Terme spécifique au bassin ligérien, les boires correspondent aux anciens bras d'un cours d'eau. Ces espaces en eau déconnectés du lit, excepté en période de crues, tendent à terme vers l'envasement et l'ensablement. Sur le val d'Allier, l'une des plus connues est la Boire des Carrés, située au nord de Vichy. Une opération du contrat, portée par Vichy Communauté, lui est d'ailleurs consacrée.

1 an avant...



Coût de l'opération : **2 800 €**

Action financée par : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Union européenne (FEDER Bassin de la Loire), Département du Puy-de-Dôme

À Nonette mais pas seulement...

Au total, la programmation prévisionnelle du contrat prévoit de restaurer ou de créer au minimum une vingtaine de mares temporaires ou permanentes, de profondeurs et de tailles variables. Les sites concernés sont ceux de Joze et Moulins gérés par la LPO Auvergne ainsi que l'Écopôle et l'ENS des Coquetteaux respectivement en maîtrise d'ouvrage du SEAT et du Conseil départemental de l'Allier.

CRÉATION D'UNE MARE À NONETTE

Creusement d'une mare à Nonette (63) - G.Hebrard, LPO Auvergne

Qu'est-ce qu'une mare ?

« Les mares sont des étendues d'eau stagnante, aux contours bien délimités, présentes d'une année sur l'autre. En forêt, leurs tailles varient de 2 m² à plusieurs centaines de m². Elles ne possèdent pas de système de vidange, ce qui les différencie des étangs, et la lumière éclaire le fond, ce qui les différencie des lacs. » (CRPF 2010).

Les mares forestières sont alimentées la plupart du temps par les eaux de pluie. Aussi, leur niveau fluctue en fonction des saisons (en eau à l'automne et au printemps, souvent à sec en été). Leur profondeur et leur volume faibles, permettent à l'eau des mares forestières d'être à la température ambiante de la forêt. Les berges en pentes douces sont composées de vases, de boues et peuvent être végétalisées. Certaines mares peuvent être colonisées par la végétation flottante comme les lentilles d'eau (Lemna sp.) ou la callitriche des marais (Callitriche palustris). Le fond est souvent tapissé de feuilles en décomposition. Ces mares ont une durée de vie limitée. En effet, le système racinaire des arbres ainsi que les végétaux en décomposition engendrent un atterrissement rapide qui tend à leur comblement.

Contexte de l'intervention de la LPO

Depuis près de 20 ans de Plans Loire successifs, de nombreuses actions ont été réalisées par la LPO Auvergne sur un ensemble de secteurs du val d'Allier, de Nonette (63) jusqu'à Moulins (03). Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, une continuité de ces opérations demeure indispensable. C'est pourquoi la LPO a proposé de poursuivre ses interventions, par le biais du contrat territorial, sur 5 sites historiques.

Le site de Nonette

Le secteur de Nonette (85 ha), situé au sud d'Issoire dans le département du Puy-de-Dôme, est l'un d'entre eux. Les études et les travaux de restauration étant déjà réalisés en grande partie, il est nécessaire désormais de poursuivre la gestion et l'entretien des sites, ainsi que la coordination avec les acteurs locaux et les partenaires. Le maintien de ces actions est indispensable pour préserver l'état de conservation écologique obtenu lors des années précédentes.

Pourquoi et comment ?

La restauration de boires, de bras-morts et de mares plus éloignées du cours principal de la rivière, participe au maintien de la biodiversité remarquable du val d'Allier. Ainsi, des sites refuges et d'alimentation pour la faune sont conservés ou démultipliés par restauration ou création de points d'eau.

Afin de renforcer le réseau de mares forestières mis en place en 2009 dans le secteur du Boursit (DPF), sur le site de Nonette, une mare de faible profondeur a été créée fin 2015. Cette action permet de favoriser la biodiversité inféodée aux zones humides et alluviales. Tout d'abord, des visites de terrain avec les services de la Direction Départementale des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme, ont permis de déterminer les zones favorables à la création de la mare. Quelques travaux préalables de coupe et de débroussaillage ont permis d'ouvrir la zone. Une intervention mécanique à la mini-pelle a ensuite été nécessaire pour creuser une mare temporaire de 100 m², de faible profondeur.

Lors du suivi des amphibiens en février/mars 2016, la mare était faiblement remplie d'eaux de pluie et de ruissellement, suite aux intempéries hivernales. Un alyte accoucheur (amphibien, Alytes obstetricans) a été entendu à proximité de la mare, qu'il pourrait potentiellement utiliser.

Depuis le mois de mars 2016, la mare est à sec en raison des faibles précipitations de l'année et de cet hiver 2017. Il est donc encore un peu tôt pour évaluer la réussite de cet aménagement et de son appropriation par la faune pour l'alimentation et la reproduction.

Contact : LPO Auvergne
Charline GIRAUD
04 73 36 15 35 • charline.giraud@lpo.fr



+ D'INFO www.lpo-auvergne.org



Exemples de mares forestières - S. Heinerich, LPO Auvergne

1 an plus tard...



NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS AUX COQUETTEAUX

Le site des Coquetteaux, actuellement géré par le Département de l'Allier, est situé sur la commune de Montilly. Il a été labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) en 2006.

Dans le cadre du deuxième plan de gestion du site (2014-2018), une action de renouvellement du mobilier pédagogique a été réalisée en 2016. Désormais, ce site de 70 ha offre au public des nouveaux aménagements en bois intégrés au paysage. Il s'agit de structures fonctionnelles qui ont pour but de diversifier et de faciliter la découverte de l'ENS et de contribuer au maintien de la bonne image et de la qualité de promenade du site.

La conception et la fabrication des différents aménagements ont été réalisées en partenariat avec les ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) de Montluçon et de Saint-Hilaire.

Coût de l'opération : **9 750 €**

Action financée par : Union européenne (FEDER Bassin de la Loire), Département de l'Allier

Contact : Département de l'Allier
Rodolphe RIDEAU
04 70 34 14 26 • rideau.r@allier.fr



+ D'INFO www.allier.fr



Un observatoire composé de madriers en chêne massif surplombant l'Allier



Une structure circulaire d'accueil du type mini-amphithéâtre d'extérieur pouvant accueillir une vingtaine de personnes

3 transats propices à la découverte sensorielle



2 reposoirs contemplatifs en vis-à-vis de panneaux pédagogiques



CHAVENNES : l'état zéro

Le site de Chavennes est situé sur la commune d'Avermes en zone périurbaine, dans le département de l'Allier. La maîtrise d'ouvrage de cet espace de 50 ha, entièrement compris dans le Domaine Public Fluvial, est assurée par la Communauté d'Agglomération de Moulins. Le site de Chavennes a été intégré au contrat val d'Allier alluvial au titre des nouveaux sites.

Cet espace, en partie accessible aux véhicules, présente des marques d'activités anthropiques passées (ancienne sablière) et actuelles (pêche, promenade, ...). Plusieurs opérations telles que la fermeture des accès, l'ouverture et l'aménagement d'un sentier, la restauration et l'entretien des habitats, ont pour but de concilier les usages et de redonner au site une vocation et un fonctionnement plus naturels.

Dans l'optique de mesurer l'efficacité de ces travaux sur le développement de la biodiversité, il est prévu de réaliser des suivis faunistiques. Il s'agit de recenser les populations d'oiseaux, les amphibiens et les odonates, et de localiser les zones de reproduction le cas échéant. Ces suivis sont confiés à la LPO Auvergne.

Coût de l'opération : **9 000 €**

(inventaires faunistiques 2016)

Action financée par : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Union européenne (FEDER Bassin de la Loire), Département de l'Allier, Moulins Communauté

Une première série de comptage a été menée entre mars et septembre 2016. Elle a permis de faire un état des lieux en amont des opérations et de constater la présence sur le site de :

- 3 espèces d'amphibiens représentées par un faible nombre d'individus (écoutes nocturnes et observations visuelles)
- 27 espèces d'odonates, dont 4 espèces d'intérêt patrimonial (méthode du « Suivi temporel des Libellules » STELI)
- 61 espèces d'oiseaux, dont 39 espèces nicheuses (méthode des « Indices Ponctuels d'Abondance » IPA)

Ces résultats seront comparés à ceux d'une deuxième campagne qui sera menée en 2019, après la réalisation des travaux inscrits dans la programmation du contrat territorial.

LA VALORISATION



Repères de crues - ENS La Boire des Carrés

Panneaux, repères de crues, observatoires et autres mobiliers pédagogiques sont autant d'équipements que l'on retrouve sur la plupart des sites gérés dans le cadre du contrat val d'Allier alluvial. Certaines de ces installations ont pour rôle de présenter les sites, les actions qui sont mises en œuvre ou encore les acteurs (propriétaires, gestionnaires, partenaires financiers). D'autres invitent tout simplement les visiteurs à découvrir ces espaces préservés, au fil d'une promenade.

Ces équipements sont soumis aux aléas climatiques. Souvent en bois, ils ont une durée de vie limitée et doivent être régulièrement entretenus ou remplacés. Hormis les opérations de restauration et d'entretien des milieux naturels, la programmation du contrat val d'Allier a su intégrer la prise en compte de ces structures et leur financement. Elles contribuent à la mise en valeur des sites et constituent un moyen de communication non négligeable pour faire connaître les richesses du val d'Allier aux visiteurs ponctuels comme aux riverains.



Gomphus vulgare - G. Le Roux

Contact : Moulins Communauté
Sylvain DURIX
04 70 48 14 34
s.durix@agglo-moulins.fr



paroles d'acteurs



Jocelyne BOUQUET

Conseillère au Département du Puy-de-Dôme (canton d'Issoire)
Déléguée titulaire au sein de l'Établissement public Loire
Première adjointe au Maire de la commune du Broc

Désireuse de m'investir dans ma fonction d'élu(e), c'est avec plaisir que j'ai répondu favorablement à la sollicitation de l'Établissement public Loire pour assurer la présidence des comités de pilotage du contrat territorial val d'Allier alluvial, à partir du mois de janvier 2017.

Originaire d'Issoire et fille d'agriculteurs, je suis particulièrement intéressée par les projets en lien avec la nature et les ressources naturelles telles que la rivière Allier. Concernée localement par ce cours d'eau et les enjeux qui lui sont associés, je suis heureuse de pouvoir contribuer, au travers du contrat val d'Allier alluvial, à la préservation de ce patrimoine.

Depuis quelques années, j'ai eu l'opportunité de suivre plusieurs procédures comme le SAGE Allier aval, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du val d'Allier issorien ou encore le projet de protection et d'aménagement des anciennes gravières des Mayères inscrit dans la programmation de la contractualisation.

Par mon implication, je souhaite apporter mon soutien aux acteurs du contrat qui œuvrent pour mettre en place une gestion durable du val d'Allier alluvial.